Rapport annuel 2014

En vertu de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers a pour objectif de présenter chaque année un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères





Préambule

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers du SMIRGEOMES pour l'année 2014.

Ce document permet d'appréhender les évolutions des tonnages (collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives, déchèteries) de la structure et de mesurer la qualité des services proposés aux habitants.

Il présente également un bilan financier exhaustif de son fonctionnement avec une analyse des coûts par habitant, des dépenses et des recettes.

La gestion des déchets est de plus en plus coûteuse, il est donc nécessaire de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour inverser cette tendance.

Ce rapport est également disponible sur <u>www.smirgeomes.fr</u> et au siège du syndicat à Saint-Calais.

Sommaire

Préambule: présentation du SMIRGEOMES

I – La collecte des déchets ménagers

- 1. Collecte en porte-à-porte (PAP)
 - Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)
 - Collectes sélectives (sacs jaunes et bleus)
- 2. Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV)
- 3. Un réseau de 14 déchèteries
 - Fréquentations
 - Tonnages
- 4. Récapitulatif des tonnages collectés

II – Les modes de traitement

- 1. L'usine des OMr
- 2. Le centre de tri
- 3. Les filières de Déchèterie
- 4. Récapitulatif traitement et valorisation

III - Les outils incitatifs

- 1. Le Programme Local de Prévention
- 2. La Redevance Incitative

IV – Indicateurs financiers

Compétences

Le SMIRGEOMES (Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion pour l'Elimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe) est un Etablissement Public.

Le SMIRGEOMES exerce depuis 1981 sa mission de **Service Public** de Gestion des déchets des ménages et des professionnels lorsque leurs déchets sont assimilables par leur nature à des déchets ménagers.

(Articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- → La collecte : Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et sélectifs, Point d'Apport Volontaire (PAV), Déchèteries.
- → Le traitement : tri, valorisation matière ou énergétique et élimination des résiduels.
- ▶ 6 Communautés de Communes Sarthoises et 2 Communes du Loir et Cher ont transféré leurs compétences "Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés" au syndicat. Elles conservent la compétence de la facturation.
- ▶ Depuis janvier 2013 : La compétence Traitement est exercée pour le SICTOM de Montoire sur le Loir La Chartre sur le Loir (mutualisation des moyens pour optimiser les investissements).

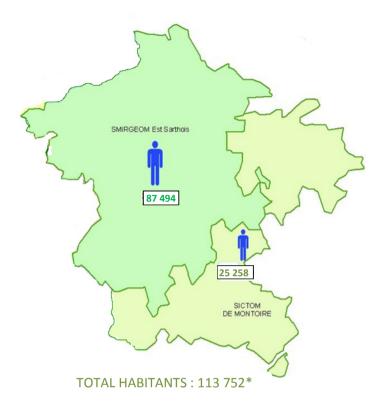


87 494 habitants

89 communes

6 Communautés de Communes

¼ du département de la Sarthe



Objectifs

- Répondre aux orientations et obligations issues du Grenelle de l'environnement
- Réduire la production de déchets
- Favoriser la valorisation des déchets et le réemploi
- Maîtriser les coûts

*Données INSEE 2011



Moyens

- La collecte en porte à porte des OMr
- La collecte sélective en porte à porte pour les emballages
- La collecte en point d'apport volontaire (PAV).
- Un réseau de 14 déchèteries
- 1 centre de tri (site du Ganotin)
- ▶ 1 usine de traitement (site du Ganotin)
- La redevance incitative sur 5 Communautés de Communes
- La mise en place d'un Programme Local de Prévention des déchets, signé pour 5 ans avec l'ADEME.

Fonctionnement du syndicat

Le **Conseil Syndical** vote par délibérations le budget et décide de la mise en place des projets.

Composé de 99 **délégués**, issus des conseils communautaires ou municipaux.

Le Conseil Syndical élit **un Président**, 6 vice-présidents et 24 membres qui forment le **Bureau Syndical** responsable de la gestion de la structure.

Des **commissions** composées d'élus des différentes collectivités, réfléchissent sur les grandes orientations du syndicat.

Élus depuis Juin 2014 :

- Michel ODEAU, président
- Jean-Patrick MUSSARD, vice-président chargé des Finances
- Michel FROGER, vice-président, chargé de la collecte
- ▶ Prosper VADE, vice-président, chargé des Déchèteries
- ▶ Patrick GREMILLON, vice-président, chargé du Ganotin
- Sylvie CHARTIER, vice-présidente, chargée de la Prévention et de la Communication
- ▶ Odile HUPENOIRE, vice-présidente, chargée de la Mutualisation

Agents du SMIRGEOMES :

- 19 agents au siège de St Calais
- 16 agents sur les déchèteries

32 équivalent temps pleins

La collecte des déchets ménagers :

Pour les particuliers, les collectivités et les professionnels (sous conditions) règlement de collecte du 3 oct 2013.

- Ramassage assuré par la société COVED (marché du 1/01/2010 au 31/03/2015) :
 - > ordures ménagères résiduelles en porte à porte
 - sélectif en porte à porte (emballages pour tous et papiers pour la Ferté-Bernard)
 - sélectif en points d'apport volontaire (emballages, papiers et verres)
- 14 déchèteries gérées en régie

Collecte en porte-à-porte (PAP) :

1.1.1. Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Pour les déchets sans toxicité non recyclables.

- Collecte hebdomadaire (C1)
- Collecte bi-hebdomadaire (C2):
 - La Ferté Bernard
 - Très Gros Producteurs (TGP) = structures collectives types cantines, camping, etc

Tonnage OMr 2013: 11 867
Tonnage OMr 2014: 11 157
127 Kg/hab/an SMIRGEOMES

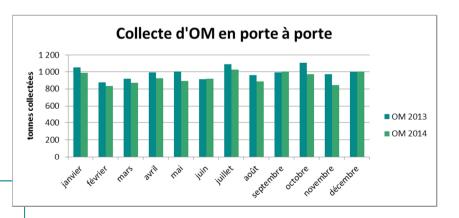
205 Kg/hab/an Sarthe*

Fournitures de collecte

Le SMIRGEOMES met à disposition de chaque foyer (41 827 au 31/12/2014) des contenants nécessaires à la collecte :

- bacs OMr: 6 modèles de 80 à 660 L, pucés pour le comptage des levées. Livraisons et maintenance sont assurées en interne:
 - > 1^{ère} dotation de bacs en 2014 : 2 356
 - > échanges de bacs en 2014 : 1 584
- sacs jaunes, distribués par les Mairies : 97 416 rouleaux
- sacs bleus, distribués par la Mairie de la Ferté : 1 800 rouleaux



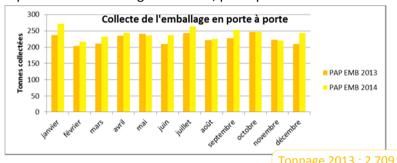


Rapport Annuel 2014 SMIRGEOMES 5/23

I.1.2. Collectes sélectives (sacs jaunes et bleus)

Collectes tous les 15 jours en semaine paire ou impaire selon la commune, ou le secteur (C0,5)

Uniquement les emballages en métal, plastique et cartonnette = sac jaune.



Extension des consignes de tri (pots, barquettes et films plastiques)
De 2012 à aujourd'hui.
Suite à l'expérimentation,
l'action se pérennise.
Soutiens reconduits en 2014.

Papiers de lecture et d'écriture = sac bleu

Collecte du papier en porte à porte

15,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,00

10,0

Tonnage 2014 : 162

Tonnage 2013 : 2 709
Tonnage 2014: 2 892

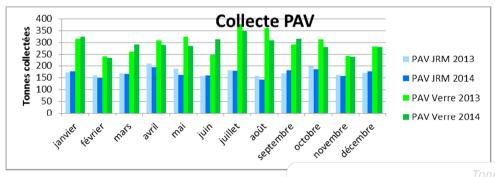
I.2. Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV) :

180 espaces de tri, 405 containers, à disposition des habitants répartis sur le territoire :









Un réseau de 14 déchèteries :



Règlement intérieur des sites

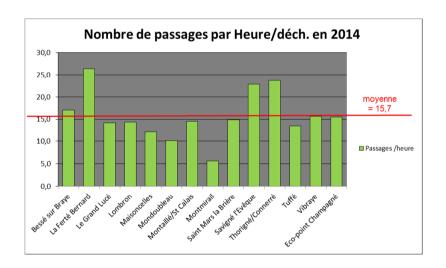
- Apport des déchets non collectés par les services PAP et PAV, déchets toxiques ou/et recyclables ou encombrants.
 - Accessible aux professionnels sous certaines conditions : facturation au volume ou au poids selon grille tarifaire



I.3.1. Fréquentations

	Total 2013	Total 2014	Evolution 2013/2014	Evolution en %
Bessé sur Braye	9 478	11376	1898	20,03%
La Ferté Bernard	47 849	56220	8371	17,49%
Le Grand Lucé	14 502	12839	-1663	-11,47%
Lombron	9 148	9627	479	5,24%
Maisoncelles	9 418	8209	-1209	-12,84%
Mondoubleau	9 346	6731	-2615	-27,98%
Montaillé/St Calais	12 354	12965	611	4,95%
Montmirail	5 474	3803	-1671	-30,53%
Saint Mars la Brière	19 463	18799	-664	-3,41%
Savigné l'Evêque	25 052	28914	3862	15,42%
Thorigné/Connerré	30 102	37058	6956	23,11%
Tuffé	8 524	8992	468	5,49%
Vibraye	16 044	17411	1367	8,52%
Eco-point Champagné	11 456	9924	-1532	-13,37%
TOTAL	228 210	242 868	14 658	6,42%

3 sites particulièrement fréquentés

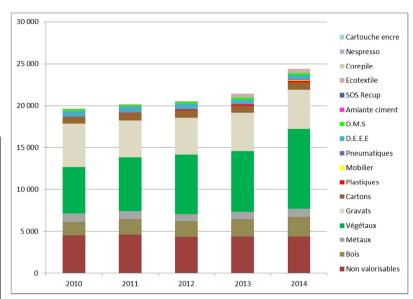


+ 6,42 % en 2014
242 868 usagers
dont 3,8% de professionnels

Rapport Annuel 2014 SMIRGEOMES 7/23

I.3.2. Tonnages

Evolution des t	Evolution des tonnages conectes sur les décheterres					
	2013	2014	Evolution en %			
Non valorisables	4389,47	4408,57	0,44%			
Bois	2080,48	2312,76	11,16%			
Métaux	870,66	982,72	12,87%			
Végétaux	7221,76	9493,15	31,45%			
Gravats	4601,52	4676,97	1,64%			
Cartons	852,913	902	5,76%			
Plastiques	135,54	150,38	10,95%			
Mobilier	0	119,76	100,00%			
DEEE	574,52	568,42	-1,06%			
Ecotextile	401,91	421,13	4,78%			
Corepile	11,78	11,81	0,31%			
Nespresso	1,75	2,467	40,97%			
Oleovia	5,01	5,914	18,16%			
EcoDDS	167,41	131,99	6,06%			
Sotremo	107,41	45,559	0,00%			
Cartouche Encre	0,65	0,5232	-19,07%			
Pompage	36,33	29,01	-20,15%			
Pneumatiques	26	29,28	12,62%			
Amiante	12	11,26	-6,17%			
SOS Récup	4,24	3,56	-15,98%			
	21 393,9	24 307,2	13,62%			



Nouvelles collectes en 2014

ÉCO-MODILIEC à La Ferté-Bernard 07/2014

Collectes spécifiques



Rapport Annuel 2014 SMIRGEOMES 8/23

Récapitulatif des tonnages collectés

TONNAGES

		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014	
S	Ordures ménagères	14 639	13 918	12 140	11 867	11 157	-5,9%	
3	Collectes sélectives	7 945	8 133	8 596	8 592	8 643	+0,6%	
	Total Déchèteries	19 882	20 501	20 836	21 387	24 307	+13,9%	
	TOTAL	42 466	42 552	41 572	41 846	44 107	+5,5%	
	Ratio kg/habitant/an	490	486	471	472	504		
	dont OMr	169	159	138	134	127		

En 2014: 127 kg/hab d'OMr Moyenne sarthoise= 205 kg/hab

Objectif du **Grenelle de l'environnement** de -7% atteint : - 23,8% d'OMr en 5 ans

Augmentation du volume global

504 Kg/hab

472 Kg/hab en 2013 Moyenne sarthoise= 551 Kg/hab Dépôts en déchèteries +13,9%

DECHETS VERTS +31%

ENCOMBRANTS +0,44%

Diminution constante des tonnages d'OMr

au profit des collectes sélectives et des déchèteries : la part de valorisation des collectes ne cesse d'augmenter

> -5,9% OMr et +0,6% sélectif entre 2013 et 2014

9/23 Rapport Annuel 2014 SMIRGEOMES

II. Les modes de traitements

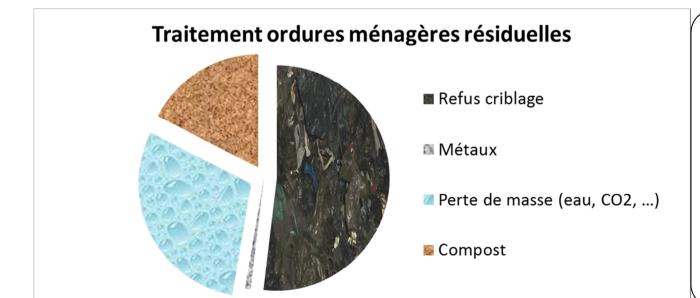
II.1. L'usine de traitement des ordures ménagères résiduelles

Exploitation confiée à GEVAL (marché 2010 - 2018)

16 201 tonnes d'OMr traitées en 2014 = 11 157 tonnes du SMIRGEOMES + 5 044 tonnes du SICTOM de Montoire

Qui a généré la production et le stockage de **8 041 t de refus** sur l'ISDND (refus de criblage > 50 mm, refus balistique et refus d'affinage > 6 mm). Soit un taux de diversion de l'ordre de 48%.

Exploitation lixiviats confiée à OVIVE



- 52 %, le **refus** du tonnage d'OMR entrant est stocké sur l'ISDND* du Ganotin
- 1 % du tonnage est constitué de **métaux** qui sont valorisés
- 30 % du tonnage « disparaît » (**perte de masse** sous forme d'eau essentiellement).
- 17 % du tonnage est valorisé sous forme de **compost**

^{*}ISDND=installation de stockage des déchets non dangereux

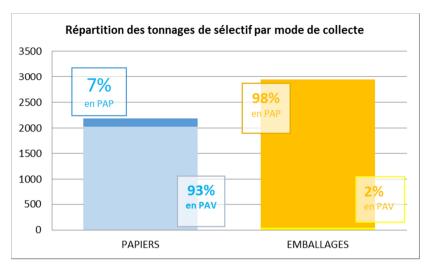
II.2. Centre de Tri

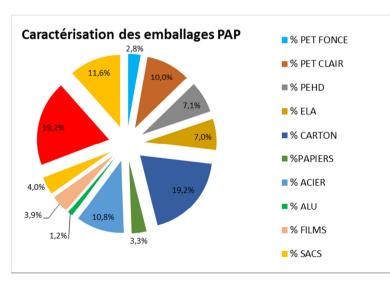
Exploitation confiée à COVED (marché 2008 - Mars 2015)

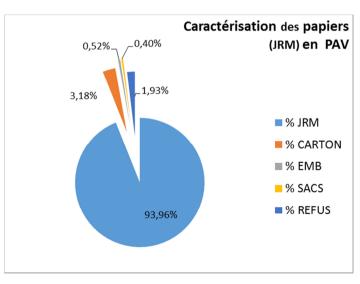
- Tri et conditionnement des emballages de la collecte sélective
- Mise en balles des cartons des déchèteries
- Rechargement pour l'évacuation des matières conditionnées.

2 939 tonnes d'emballages triés et expédiés vers les unités de valorisation

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le **papier** n'est plus trié sur le site.







CARACTÉRISATION = indicateur de qualité du tri effectué par les usagers (taux de refus) et qui permet de connaître la part de chaque matériau dans un flux de déchets.

18 caractérisations par an obligatoires (norme AFNOR)

Rapport Annuel 2014 SMIRGEOMES 11/23

II.3. Les filières de Déchèterie

	Collecteur	Filières de valorisation ou	d'élimination			
Non valorisables	NCI Environnement (72)	GEVAL (Véolia) – I.S.D.N.D. du Ganotin à Ecorpain (72)				
Bois	NCI Environnement (72)	BELIPA – Ecommoy (72) et NCI Environnement – Montmirail (72) KRONO France – Sully sur Loire (45)				
Métaux	PASSENAUD Recyclage	PASSENAUD Recyclage – Champagné (72)				
Végétaux	GEVAL (Véolia) – (72 et 41)	GEVAL (Véolia) – Savigny sur Braye (41) et Tresson (72)				
Gravats	NCI Environnement (72)	Divers particuliers et CSDU de classe 3				
Cartons	NCI Environnement (72)	Conditionnement : COVED – Ecorpain (72) Valorisation : COVED VGO (Sud-Ouest de la	France et Allemagne)			
Plastiques	PASSENAUD Recyclage	SOSAREC – La Flèche (72)				
Pneumatiques	Méga Pneus (37)	Méga Pneus (37) – Aliapur (75)	Produits			
D.E.E.E	Envie 72	Envie 72 – Le Mans (72)	01 - Pâteux et Soli 02 - DDS Vidés			
D.M.S. (Déchets toxiques)	SOTREMO - ECODDS	Cf. le détail	03 - Aérosols 04 - Autres DDS Li			
Amiante ciment	NCI Environnement	NCI Environnement – Montmirail (72)	05 - Phytosanitaire 06 - Filtres à huile			

Produits	Centre de traitement	Mode de traitement
Batteries au plomb	STCM – Toulouse (31)	Valorisation matière
Huiles de friture	Triadis – Beaufort (39)	Valorisation matière
Huiles de vidange	Astrhul – Liré (49)	Valorisation matière et/ou énergétique
Filtres à huile	Astrhul – Liré (49)	Valorisation matière
Emballages vides souillés	Trédi - Salaise sur Sanne(38)	Thermique avec valorisation énergétique
Peintures, enduits,	Trédi - Salaise sur Sanne (38)	Thermique avec valorisation énergétique
Solvants	Gerep – Mitry Mory (77)	Thermique
Phytosanitaires Réactifs de laboratoire	Trédi - Salaise sur Sanne (38)	Thermique avec valorisation énergétique
Acides et bases	Gerep – Mitry Mory (77)	Thermique
Tubes fluorescents	Recylum – Paris (75)	Valorisation énergétique et matière
Aérosols	Triadis – Rouen (76)	Thermique avec valorisation énergétique
Radiographies	Trédi - Salaise sur Sanne (38)	Thermique avec valorisation énergétique
Piles	Screlec – Paris (75)	Valorisation énergétique et matière
D.M.S = Déchets M	lénagers Spéciaux	Collecteur : SOTREMO

Produits	Mode de traitement
01 - Pâteux et Solides inflammables	Incinération / Co-incinération
02 - DDS Vidés	Incinération / Co-incinération / Recyclage
03 - Aérosols	Incinération / Recyclage
04 - Autres DDS Liquides	Incinération / Co-incinération
05 - Phytosanitaires et biocides	Incinération
06 - Filtres à huile	Recyclage / Incinération
07 - Acides	Neutralisation physico chimique / Incinération
08 - Bases	Neutralisation physico chimique / Incinération
09 - Comburants	Neutralisation physico chimique / Incinération
	Collecteur : Chimirec

II.4. Récapitulatif Traitement et Valorisation :

Différents modes de traitement

Enfouissement	10 894 t	soit	23,2	%
Valorisation organique (compost issu des OMR)	1 949 t	soit	4,6	%
Perte de masse (eau, CO2,)	3 330 t	soit	8,1	%
Valorisation matière (valorisation EMB, métaux,)	18 228 t	soit	43,1	%
Valorisation organique (végétaux)	9 493 t	soit	20,5	%
Traitement des DMS	213 t	soit	0,5	%

Total 44 107 t soit 100 %

Les différents modes de traitement et/ou de valorisation mis en œuvre sur le territoire du SMIRGEOMES permettent de valoriser plus de 67 % des 44 107 tonnes de déchets collectés.

Résultat supérieur aux 45 % de valorisation « Matière » proposé comme objectif par le Grenelle de l'Environnement.

La modernisation de l'usine de traitement des ordures ménagères du Ganotin, achevée en août 2012,

nous permet aussi de réduire la quantité de déchets stockés sur l'ISDND*.

Rapport Annuel 2014 SMIRGEOMES 13/23

^{*}ISDND=installation de stockage des déchets non dangereux

III. Les outils incitatifs de la démarche

III.1. Programme Local de Prévention 2009-2014

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Les actions menées en 2014 :

Compostage individuel et collectif:

Au 31/12/2014, **4 803 composteurs individuels** et **18 composteurs pour une utilisation collective**. Composteur Agec de 320 litres 413 composteurs livré en 2014.

Lutte contre le gaspillage alimentaire :

- > Ateliers pédagogiques : Goûter mini-déchets, Expérience Brique-Briquettes...
- Accompagnement de structures pour la réduction du gaspillage en cantine : pesée des déchets à Vibraye et Montfort-le-Gesnois...
- > Création d'un guide pratique : Le livret Halte au Gaspillage alimentaire

Formation des élus à la prévention

> Association Rudologia: Thorigné-sur-Dué le 13 novembre 2014 (40 délégués du SMIRGEOMES et du SICTOM)

Sensibilisation des usagers:

- Animation de stand lors d'évènements festifs et Portes ouvertes du Ganotin en octobre 2014 : 450 visiteurs
- > Ateliers pédagogiques et visites : susciter une prise de conscience des déchets générés par nos modes de consommation = 2000 pers
- ➤ Interventions individuelles : informations consignes et conseils = 2500 usagers sensibilisés.
- > Actions de prévention menées avec l'ensemble des acteurs locaux susceptibles d'être relais de notre message de réduction des déchets.

SERD 2014 = Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Thème « un Noël sans déchet ». Ateliers créatifs proposés aux usagers : Fabrication de décorations de Noël, Couture avec des chutes de tissus.

Soutien à l'achat de gobelets lavables

Pour les associations du territoire : soutien à hauteur de 60% de la facture, plafond à 800€ ttc

La réduction des papiers de bureau, au SMIRGEOMES

- > Enquête et groupe de travail en interne
- > Dématérialisation d'outils de communication: cartes de vœux, calendriers de collecte, flyers, affiches... 100 ramettes achetées en 2014 / 150 en 2013

Suivi qualité du tri :

Les caractérisations = échantillons de collectes analysés donnant les taux par catégorie de matière et le taux d'erreurs de tri.

Le développement de certaines d'entre elles est favorisé par la mutualisation engagée avec le SICTOM de Montoire : stop-pub, Opération piles...







III.2. Redevance incitative

Concerne 67% de la population du territoire (Hors « CC de l'Huisne Sarthoise » en taxe d'enlèvement des ordures ménagères)



Plus de 40 000 bacs OMr pucés au 31/12/2014

		C.C. du Pays Calaisien	C.C. du Val de Braye	C.C. du Pays Bilurien	C.C. de Lucé	Mondoubleau	Sargé-sur- Braye	C.C. du Pays des Brières et du Gesnois	TOTAL
2014	Taux de présentation des bacs*	23,7%	21,9%	21,3%	21,2%	26,6%	21,5%	28,7%	24,7%
2014	Nb moyen de levées par an	12,3	11,4	11,1	11,0	13,8	11,2	14,9	12,2
2013	Taux de présentation	24,7%	22,1%	22,2%	21,7%	27,4%	21,8%		23,7%
2013	Nb moyen de levées par an	12,8	11,5	11,5	11,3	14,2	11,3		12,1
2012	Taux de présentation	24,2%	21,3%	21,1%	20,7%	26,6%	22,5%		22,7%
2012	levées par an	13,3	11,4	11,4	11,2	14,7	12,0		12,3

Le principe

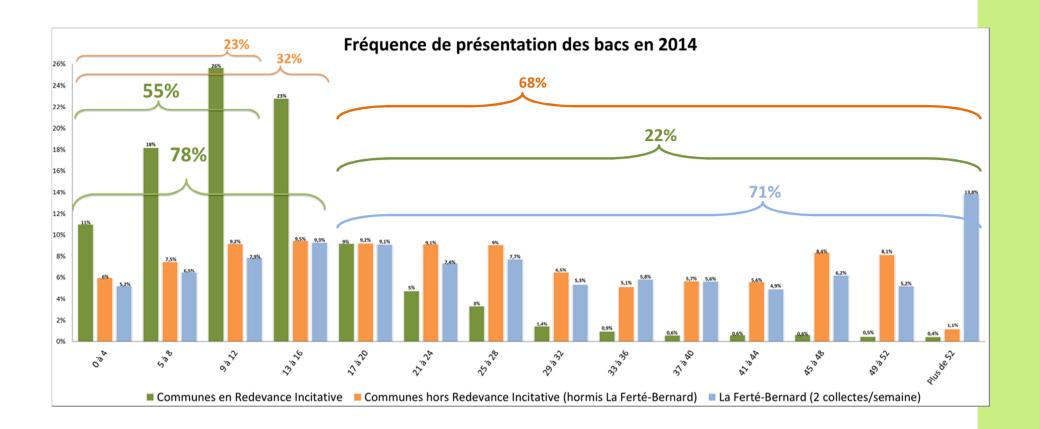
- ✓ un **abonnement aux services** (montant identique par point de collecte couvrant les charges fixes des services),
- ✓ une partie fixe : forfait de 16 levées annuelles obligatoires et taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), fixée en fonction de la taille du bac
- ✓ une partie variable : au-delà des 16 levées, facturation des levées supplémentaires.



Rapport Annuel 2014 SMIRGEOMES 15/23

^{*}Taux de présentation pour 2012 et 2013 réajustés en 2014 suite à l'actualisation du fichier.

^{**}Le taux de présentation moyen des bacs correspond au nombre de bacs sortis lors de chaque collecte, c'est-à-dire que l'on mesure chaque semaine le nombre de bacs levés par rapport au nombre total de bacs en service.



78% des bacs en RI sont présentés à la collecte au maximum 16 fois en 2014, soit une fois toutes les trois semaines.

55% des bacs en RI ont été levés 12 fois, soit une fois par mois

32% des bacs hors-RI présentés 16 fois

23% des bacs hors-RI présentés 12 fois

Indicateurs financiers

IV.1. Évolution de la participation des collectivités adhérentes entre 2013 et 2014

COLLECTIVITES	POPULATION RGP 2010	MONTANT DE LA PARTICIPATION		Différence	
	KGP 2010	2013	2014	2013 / 2014	
C.C. Pays Bilurien	7 124	515 979 €	565 291€	+ 49 312 €	
C.C. Pays Calaisien	10 067	757 403 €	816 217 €	+ 58 814 €	
C.C. Brières et Gesnois	22 976	1 650 426 €	1 817 100 €	+ 166 674 €	
C.C. Huisne Sarthoise	25 040	1 858 953 €	2 036 970 €	+ 178 017 €	
C.C. de Lucé	5 889	423 860 €	465 287 €	+ 41 427 €	
C.C. Val de Braye	10 141	732 467 €	801 897 €	+ 69 430 €	
Le Mans Métropole	3 757	295 676 €	331 322 €	+ 35 046 €	
Mondoubleau	1 497	112 856 €	123 147 €	+ 10 291 €	
Sargé sur Braye	1 003	69 822 €	79 025 €	+9 203 €	
Sous total SMIRGEOMES	87 494	6 417 442€	7 036 256€	+ 618 814 €	
SICTOM de Montoire *	26 431	736 444 €	825 147 €	+ 88 703 €	
TOTAL	113 925	7 153 886 €	7 861 403 €	+ 707 517 €	

Une participation en hausse de 9,9% (à périmètre équivalent) suite à :

- un déficit de 473 937 € fin 2013
- l'évolution de la TVA de 7 à 10%
- I'augmentation de la TGAP de 24 à 30 €/ t
- le coût lié à l'extension des nouvelles consignes de tri: +158%
- le coût de traitement des filtres à charbon au Ganotin: +69K€
- la consolidation des emprunts fin 2013

Le calcul des participations se base sur les évolutions de la population (RGP de l'INSEE), ce qui explique des situations variables en fonction des collectivités.

Le montant global de la participation de chaque collectivité correspond au coût répercuté à l'usager à travers la Redevance Incitative, la REOM ou la TEOM.

N.B. : les participations sont votées fin novembre — début décembre de l'année n-1, c'est à dire qu'elles sont établies sur la base d'estimations, d'où un décalage avec les résultats constatés au 31 décembre de l'année n.

uel 2014 SMIRGEOMES 17/23

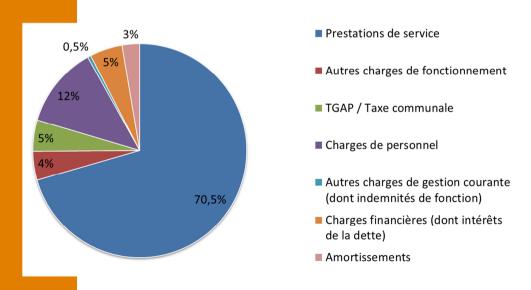
IV.2. Évolution des dépenses d'exploitation liées aux principaux marchés

	Coût de l'exploitation en 2014	Rappel du coût d'exploitation en 2013	Évolution 2013-2014
Collecte des O.M.R.	2 100 428 €	2 076 181 €	+ 24 247 € (soit + 1.17 %)
Traitement des O.M.R.	646 128 € 69 382 €	666 562 € 0€	+ 48 948 € (soit + 7.34 %)
Traitement des lixiviats	364 052 €	742 800 €	- 378 828 € (soit – 50.99%)
Collectes sélectives Apport volontaire	321 343 €	312 258 €	+ 9 085 € (soit + 2.91 %)
Collectes sélectives Porte à porte	870 148 € 138 126 €	827 748 € 141 961€	52 400 € (soit + 6.41 %)
Tri des emballages et journaux-magazines	1 274 393 €	1 370 807 €	- 96 414 € (soit - 7.03 %)
Déchèteries	966 523 €	888 117 €	+ 78 406 € (soit + 8,83 %)
Dépenses totales liées aux principales prestations de service (part relative au territoire du SMIRGEOMES)	6 750 524 €	7 016 154 €	- 265 990 € (soit – 3,79 %)
Dépenses totales des prestations transférées par le SICTOM de Montoire dans le cadre de la compétence Traitement (Traitement des OMR, tri des collectes sélectives et déchèteries)	407 782 €	593 882 €	- 186 100 € (soit – 31.34%)
Dépenses totales liées aux prestations de service	7 158 306 €	7 610 396 €	- 452 090 € (soit – 5,94 %)

TVA de 7 à 10%		7
Formule de révision des co	ntrats à la hausse	7
	OMr	7
Évolution des tonnages :	Recyclables	7
	Déchèterie	7
Filtre charbon actif		7
Mutualisation traitement a	avec le SICTOM de Montoire	3
Traitement lixiviats suite à	pluviométrie plus faible	7

IV.3. Évolution des dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées en 2014	Dépenses réalisées en 2013	Evolution 201	3/2014
Prestations de service	7 158 306 €	7 610 396 €	- 452 090 €	-5,9 %
Autres charges de fonctionnement	441 265 €	457 160 €	- 15 895 €	-3,5 %
TGAP / Taxe communale	479 338 €	394 616 €	84 722 €	21,5 %
Charges de personnel	1 251 271 €	1 260 828 €	- 9 557 €	-0,8%
Autres charges de gestion courante (dont indemnités de fonction)	49 316 €	48 967 €	349 €	0,7 %
Charges financières (dont intérêts de la dette)	501 394 €	511 307 €	-9 913 €	-1,9%
Charges exceptionnelles	0€	29 545 €	-29 545 €	-100,0%
Amortissements	269 608 €	748 613 €	-479 005 €	-64,0%
MONTANT GLOBAL	10 150 496 €	11 061 433 €	-910 936 €	-8,2%

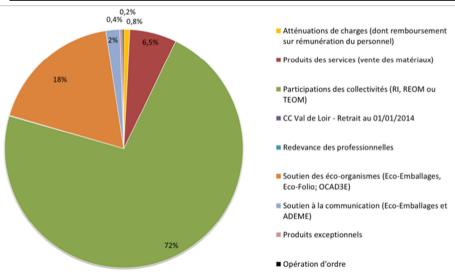


Prestation de service	4
Personnel stable	4
Charges financières	•
TGAP	7
Charges exceptionnelles	\
(Remboursement déficit du calaisien en 2013)	
Amortissement	•
(Rattrapage d'amortissement d'année antérieure en 2013)	

iuel 2014 SMIRGEOMES 19/23

IV.4. Évolution des recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Recettes réalisées en 2014	Recettes réalisées en 2013	Evolution 2013/2014	
Atténuations de charges (dont remboursement sur rémunération du personnel)	88 741 €	67 191 €	21 550 €	32,1 <mark>%</mark>
Produits des services (vente des matériaux)	691 303 €	717 631 €	-26 328 €	-3,7 <mark>%</mark>
Participations des collectivités (RI, REOM ou TEOM)	7 861 403 €	7 153 886 €	707 517 €	9,9 <mark>%</mark>
CC Val de Loir- Retrait au 01/01/2014	- €	70 933 €	-70 933 €	-100,0 <mark>%</mark>
Redevance Professionnels (déchèteries)	7 421 €	19 478 €	-12 057 €	-61,9 <mark>%</mark>
Soutien des éco-organismes (Eco-Emballages, Eco-Folio; OCAD3E)	1 966 939 €	1 933 900 €	33 039 €	1,7 <mark>%</mark>
Soutien à la communication (Eco-Emballages et ADEME)	205 175 €	189 392 €	15 782 €	8,3 <mark>%</mark>
Produits exceptionnels	38 451 €	111 647 €	-73 196 €	-65,6%
Opération d'ordre	20 800 €	324 038 €	-303 238 €	-93,6 <mark>%</mark>
MONTANT GLOBAL	10 880 232 €	10 588 096 €	292 137 €	2,8%





IV.5. Évolution du coût moyen par habitant 2013-2014

LE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées en 2014	Rappel des Dépenses réalisées en 2013	Évolution 2013/2014
Collecte des Ordures ménagères résiduelles	24,29 €/hab.	23,87 €/hab.	+1,76%
Traitement des Ordures ménagères résiduelles	12,89 €/hab.	13,24 €/hab.	-2,64 %
T.G.A.P. (Taxe Générale sur les activités polluantes)	3,97 €/hab.	3,72 €/hab.	+ 6.72 %
Collectes sélectives	9,12 €/hab.	3,53 €/hab.	+ 158,36 %
Fonctionnement des déchèteries	12,52 €/hab.	15,73 €/hab.	<i>- 20,41%</i>
Frais de fonctionnement de la structure	5,18 €/hab.	5,02 €/hab.	+3,19 %
Communication	-0,21 €/hab.	0,06 €/hab.	-
Participation au titre des remboursements d'emprunt	10,03 €/hab.	9,77 €/hab.	+ 2 ,66 %
Gestion de la Redevance Incitative	0,97 €/hab.		
Services supplémentaires (C2 et sacs bleus)	1,45 €/hab.	1,68 €/hab.	-13,69 %
MONTANT GLOBAL	80,22 €/hab.	76,62 €/hab.	+ 4,70 %

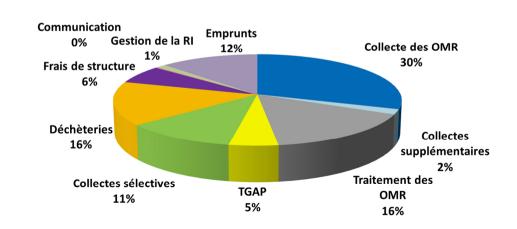
Évolution de la TVA

Évolution de la TGAP +6,72%

Recettes 2012 du liquidatif versé en 2013, absentes en 2014 (liées à l'expérimentation d'extension de consignes de tri)

Fin de subventions pour la gestion de la RI

Mise en place de nouvelles filières sur les déchèteries



uel 2014 SMIRGEOMES 21/23

V. Conclusion

Au cours de ces dernières années, la gestion des déchets en France a connu une profonde mutation qui s'est traduite par la diversification et la séparation des collectes afin de favoriser la valorisation et limiter les déchets ultimes.

Soutenu par les éco-organismes et attendu par les pouvoirs publics, cet objectif de Développement Durable est au cœur de la mission de service public exercée par le SMIRGEOMES.

Ces actions engagées de longue date, ont porté leurs fruits car plus de 60% du tonnage collecté est aujourd'hui valorisé. Les objectifs du Grenelle sont largement atteints.

Concomitamment, le coût global de la gestion des déchets a connu une évolution significative tant pour la collecte que pour le traitement, en raison :

- de la mise en place de nouveaux services indispensables à la réalisation du projet,
- des contraintes environnementales de plus en plus fortes entraînant des modalités de traitement plus coûteuses afin de préserver l'environnement
- de la prise en compte de normes de sécurité pour le personnel, notamment de la collecte, afin de prévenir les risques professionnels
- d'une hausse de la fiscalité sur les déchets (TVA, TGAP, etc)
- de l'augmentation des tonnages collectés
- des coûts importants issus du centre de traitement du Ganotin

De fait, cette augmentation s'est répercutée sur le coût moyen par habitant (+ 4,70%)

Conscient de cette réalité, afin de limiter les dépenses, le SMIRGEOMES s'est fixé les objectifs suivants pour 2015 :

- Etudier le passage de la collecte en C0,5 (une fois tous les 15 jours) dans le cadre de l'appel d'offre du nouveau marché de collecte
- Mettre en place de nouvelles filières en déchèteries porteuses limitant les coûts de traitement
- Poursuivre sa démarche de sensibilisation du public et favoriser le réemploi
- Ouvrir la réflexion sur la généralisation de la Redevance Incitative

Engager de façon globale une démarche de rationalisation/stabilisation des dépenses tout en maintenant un niveau de qualité de service respectueux des normes environnementales et de sécurité.

Publication:
SMIRGEOMES,
11 rue Henri Maubert,
72120 Saint-Calais

www.smirgeomes.fr

Rapport Annuel 2014 SMIRGEOMES